

## Fiche d'inscription 2023/2024

Date limite de réception des inscriptions : vendredi 15 septembre 2023 Remplir une fiche par classe

Ecole
Nom du Directeur
Adresse
Commune
Tél et mail
Nom de l'enseignant
Téléphone de l'enseignant
Mail de l'enseignant
Niveau de la classe et nombre d'élèves

## Cocher la/les cases et préciser le nombre de demi-journée(s) souhaitées

Cł	oix de/des animations	Partenaire	Nombre de demi-journées
□ 1.	Les habitants aquatiques du Garon	FDAAPPMA 69	
□ 2.	In flore et sens	MNLE	
□ 3.	La faune des zones humides	LPO	
□ 4.	Ça bouge dans l'épuisette	Arthropologia	
□ 5.	Les explorateurs	Arthropologia	
□ 6.	Les détectives de l'eau	MNLE	
<b>□</b> 7.	Stop au Gaspid'O	FNE Rhône	
□ 8.	L'eau dans tous ses états	Oïkos	
□ 9.	Le Garon face aux changements climatiques	FNE Rhône	
□ 10	Se protéger contre les inondations	Oïkos	
<b>11</b>	La rivière sans frontière	FNE Rhône	
□ 12	. Ave jeune publicus	MNLE	
□ 13	. Pas de phyto dans notre eau	FNE Rhône	
□ 14	L'eau et l'agriculture	Naturama	
□ 15	Je découvre et je protège le Garon	FDAAPPMA 69	
□ 16	. Gestion de l'eau au jardin	Naturama	



## J'ai bien noté:

П	d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon) et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.
	que j'ai la possibilité de composer le projet pédagogique comme je le souhaite avec une ou plusieurs associations selon les conditions suivantes : - minimum 3 demi-journées, - dont une sur le terrain (si besoin, l'autocar est à la charge de l'école).
	mon engagement à respecter le calendrier des animations définies avec les associations. Si une animation devait être annulée, je m'engage à la reporter avant la fin de l'année scolaire en cours.
	que la (ou les) demi-journée(s) sur le terrain doivent avoir lieu sur le territoire du bassin versant du Garon (sauf dérogation exceptionnelle accordée par le SMAGGA).
	l'obligation de remplir et renvoyer au SMAGGA la fiche d'évaluation* des animations afin que l'association puisse être payée et que je puisse à nouveau inscrire ma classe l'an prochain.
	qu'à l'issue de ces demi-journées, la classe fera parvenir (dans le mois qui suit) un travail «bilan des connaissances acquises» sous la forme de son choix (photo, vidéo, maquette, rédaction, montage) qui pourra être utilisé par le SMAGGA (site internet, journal, manifestation, exposition).
	que les candidatures seront évaluées et retenues à partir du dossier unique de projet d'action partenariale en éducation au développement durable de la Direction Académique du Rhône*. Ce document devra impérativement être envoyé à l'Inspecteur de l'Education Nationale de votre circonscription avant le 15 septembre 2023, avec copie au SMAGGA.
	* Ces documents sont disponibles sur les sites internet du SMAGGA (contratderivieredugaron.fr / smagga.fr) à la rubrique éducation.
	Date :
	Signature :

## Document à retourner au SMAGGA

Maison Intercommunale de l'Environnement 262, rue Barthélemy Thimonnier 69530 Brignais Tél : 04 72 31 90 81

Mail: smagga@smagga-syseg.com
Site internet: www.contratderivieredugaron.fr et www.smagga.fr

